

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

## DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DECISION N° 2023 - 149

**Objet : Mise à disposition de la salle culturelle et festive du Centre Culturel Baschet à l'agence immobilière LORI représentant le syndic de copropriété VILLAGEXPO**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt de mettre à disposition de l'agence immobilière LORI, représentant le syndic de copropriété VILLAGEXPO, la salle culturelle et festive du Centre culturel Baschet, pour une assemblée générale de la copropriété le 31 mai 2023,



**DECIDE** de signer une convention avec l'agence immobilière LORI, représentant le syndic de copropriété VILLAGEXPO, sise 26 avenue Gabriel Péri à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700), pour la location de la salle culturelle et festive du Centre culturel Baschet le mercredi 31 mai 2023 dans le cadre de l'assemblée générale de la copropriété.

**DIT** que la salle est mise à disposition jusqu'à 23h moyennant le versement d'une redevance de 765 euros TTC correspondant à la location forme intermédiaire à la demi-journée. Au-delà de 23h, des heures supplémentaires seront facturées.

**PRECISE** que les conditions d'utilisation de la salle sont définies dans la convention.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le **01 JUIN 2023**

Le Maire

  
  
Sophie RIGAUULT